

Document remis lors du Comité Stratégique de la Filière Alimentaire le jeudi 30 mai 2013

Proposition des principales actions du Contrat de la filière alimentaire

I - Introduction

Lors de la tenue du Conseil National de l'Industrie rénové, les Ministres Stéphane Le Foll, Guillaume Garot et Arnaud Montebourg ont acté que le « Contrat de la filière alimentaire » serait établi au premier semestre 2013, sur la base d'engagements réciproques entre les entreprises et les pouvoirs publics.

Les *Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire*, lancées le 25 septembre 2012, en partenariat avec les Régions, en constituent le socle et ont permis aux professionnels de toute la filière alimentaire d'échanger, de faire remonter leurs besoins ainsi que leurs propositions concrètes d'actions. Durant cinq mois, plus de 140 ateliers pilotés par les chefs d'entreprises ont réuni plus de 2000 participants et ont formulé plus de 1000 propositions d'actions.

Suite à l'installation du Comité Stratégique de la Filière Alimentaire le 19 février dernier, qui a défini cinq axes pour le futur Contrat de filière, les propositions des Rencontres régionales sont triées, priorisées et complétées par cinq groupes de travail nationaux sur les thématiques suivantes :

- Consolider et créer des emplois, améliorer l'attractivité de la filière
- Relever le défi vert en associant compétitivité économique, performance écologique et énergétique
- Stimuler les investissements et l'innovation pour moderniser la filière et renforcer sa compétitivité
- Perfectionner et promouvoir la qualité des produits et le modèle alimentaire français
- Améliorer les relations au sein de la filière, y compris commerciales, et créer davantage de valeur ajoutée

Les présidents de ces cinq groupes de travail ont remis leurs propositions au Bureau du Comité Stratégique de la Filière Alimentaire le 22 mai 2013, qui a permis de sélectionner une trentaine de propositions concrètes. Le présent document indique ainsi les principales mesures du Contrat de filière qui sera présenté dans son intégralité le 19 juin prochain.

II – Engagements principaux

L'Etat et les Régions affirment leur ambition pour la filière en étant prêts à s'engager notamment sur :

- le maintien des moyens budgétaires du MAAF et des Régions consacrés à la filière, dans un contexte financier de plus en plus contraint,
- [la mobilisation de nouveaux moyens pour la filière dans le cadre du ré-abondement du Programme des Investissements d'Avenir]¹;
- le soutien de bpifrance au secteur alimentaire ;
- [la mise en place d'un dispositif de prêts bonifiés pour accompagner les investissements liés à la transition écologique] ;

[] : en cours d'arbitrage ou à discuter d'ici le 19 juin 2013

- [le maintien d'une approche volontaire sur l'affichage environnemental pour les produits alimentaires tant que le cadre méthodologique global n'assure pas la valorisation des pratiques de production effectivement reconnues pour leur plus-value écologique et des efforts réalisés par les acteurs.];
- le financement de l'investissement de 8,3M€ pour la création, le développement et la première année de fonctionnement de l'outil Exp@don 2 (plateforme multiservices entièrement dématérialisée pour simplifier les démarches des exportateurs) ;
- la constitution d'un réseau d'observatoires européens sur la qualité nutritionnelle des aliments ;
- la présence de la France à l'exposition universelle de Milan en 2015 ;
- la modification de la LME pour rééquilibrer les relations entre les fournisseurs et la grande distribution, notamment dans un contexte de volatilité mondiale des matières premières ;
- la confirmation et la formation des référents agroalimentaires de l'Etat dans chaque région, et la nomination de référents agroalimentaires au sein des Régions afin de travailler en étroite collaboration, dans un souci de meilleure articulation des outils.

La filière, dans une logique « donnant-donnant », s'engage pour sa part notamment sur :

- [des objectifs chiffrés sur l'emploi à horizon 2017 : 10 000 jeunes couverts par de nouveaux contrats de formation en alternance ou contrat de générations, et 5 000 bénéficiaires d'une formation sur l'acquisition des savoirs fondamentaux];
- l'ouverture de travaux fin juin 2013 sur la qualité de vie au travail dans la filière ;
- la mise en place d'une plateforme de coordination unique sur l'innovation dans le secteur alimentaire, rassemblant entreprises et acteurs pour porter un agenda de recherche technologique structurant à l'échelle de l'ensemble de la filière ;
- [l'orientation de l'investissement sur la modernisation et la double performance économique-écologique, en se saisissant des moyens mis en place par l'Etat pour les accompagner sur ces sujets];
- la poursuite de l'expérimentation en cours sur l'affichage environnemental et l'approfondissement du cadre méthodologique, en veillant à l'harmonisation des travaux en cours à l'échelle européenne, pour établir une information fiable, compréhensible et robuste intégrant la complexité propre aux produits alimentaires et à leur production.
- la souscription de nombreux secteurs à des engagements contractuels, en particulier collectifs, pour l'amélioration de la qualité des produits en 2013, au sein des outils redéfinis par l'Etat (PNA et PNNS).

III - Gouvernance

Le sujet de la gouvernance constitue un enjeu majeur. Il sera en effet déterminant d'articuler les actions de portée nationale de celles qui reviennent à l'échelon régional (déclinaison locale du Contrat et actions régionales spécifiques).

Par circulaire, il sera demandé aux préfets de constituer avec les présidents des Conseils régionaux des Comités Stratégiques de Filière en région pour établir un plan d'actions régional pour la filière alimentaire. Cette structuration des pouvoirs publics en région, en cohérence avec l'acte III de la décentralisation et avec la présence des entreprises alimentaires dans l'ensemble des territoires, appelle à renforcer la gouvernance de la filière en région, en particulier sur la représentation des entreprises dans leur diversité.

Il s'agira d'assurer les conditions d'un dialogue dynamique entre les niveaux national et régional des Comités Stratégiques de Filière, sous une forme à définir, notamment via la mobilisation du réseau des référents agroalimentaires en région au sein des services de l'Etat et des Régions.

Compte tenu des spécificités de certains secteurs et de la conjoncture, qui peut conduire à solliciter voire adapter certaines mesures, ce Contrat de filière n'est pas exclusif de plans d'actions complémentaires dédiés, quand la nécessité d'apporter une réponse urgente et précise apparaît clairement (comme sur les filières porc et volaille).

Projet

1. Emploi / formation

Objectifs généraux

- Consolider et créer des emplois, notamment chez les jeunes ;
- Sécuriser les parcours professionnels dans un contexte économique difficile ;
- Améliorer l'attractivité du secteur et des métiers de l'alimentaire.

Engagements

Engagements de l'Etat :

1. Moyens consacrés au Crédit d'Impôt Compétitivité-Emploi, aux dispositifs des contrats de génération et des emplois d'avenir ;
2. Travail avec les organisations représentatives sur les conditions de la poursuite, au-delà de 2014, de la Charte pour l'emploi pour les IAA ;
3. Reconnaissance d'une mutualisation possible au niveau de la filière des dispositions (diagnostic, objectifs, actions) devant être comprises dans un accord de branche contrat de génération pour disposer d'un texte valant accord interbranches signé par l'ensemble des branches concernées ;
4. Fermeté dans les négociations communautaires pour parvenir à l'adoption d'un texte ambitieux de directive relative au contrôle des règles en matière de détachement ;
5. Mobilisation des référents régionaux IAA et des DRAAF dans les cellules de « veille et alerte précoce » animées par les CRP.

Engagements des Régions :

1. Mobilisation des dispositifs régionaux en matière d'orientation ou de formation pour soutenir notamment l'emploi des jeunes dans la filière et participer au développement de l'emploi et des compétences des salariés ;
2. Accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle et des apprentis notamment sur l'équipement et la mobilité ;
3. Expérimentation, dans certaines régions, de la mise en œuvre d'une ingénierie financière de formation locale coordonnant les différents acteurs concernés au sein de bassins d'emplois dans lesquels l'activité agroalimentaire est particulièrement représentative.

Engagements de la filière en termes d'objectifs concrets partagés :

1. [Objectifs chiffrés sur l'emploi à horizon 2017 : 10 000 jeunes couverts par de nouveaux contrats de formation en alternance ou contrat de générations, et 5 000 bénéficiaires d'une formation sur l'acquisition des savoirs fondamentaux] ;
2. Ouverture de travaux fin juin 2013 sur la qualité de vie au travail, la prévention des risques professionnels, les meilleures conditions périphériques au travail, avec réalisation d'un audit et point d'étape en décembre 2013.

Actions principales

- Enrichissement du dispositif d'acquisition des savoir faire fondamentaux en intégrant de nouveaux savoirs, et élargissement à toute la filière ;
- Mise en place d'une préparation opérationnelle à l'alternance, et développement des moyens d'accompagnements des alternants (mobilité, logements, mutuelle ...) ;

- Harmonisation des formations certifiantes au sein de l'ensemble de la filière, et étude de la faisabilité de passerelles par les formations diplômantes ;
- Mise en place d'une coordination des CPNE ;
- Mise en place d'une plateforme commune pour les cinq observatoires des métiers de la filière ;
- Action de promotion sur les métiers et les entreprises de la filière alimentaire.

Projet

2. Financement-Innovation

Objectifs généraux :

- Inciter les entreprises à croître et à innover ;
- Moderniser la filière et renforcer sa compétitivité ;
- Renforcer la lisibilité et la complémentarité des dispositifs de soutien.

Engagements

Engagements de l'Etat :

1. [Mobiliser des moyens pour la filière dans le cadre du ré-abondement du Programme des Investissements d'Avenir] ;
2. Stabiliser les moyens budgétaires du MAAF consacrés à la filière, dans un contexte de réduction globale des dotations des ministères : 100 M€ sur 3 ans, dont 45 M€ pour les programmes d'innovation, de transfert technologique et de soutien aux pôles de compétitivités ;
3. Apporter le soutien de bpifrance au secteur alimentaire ;
4. [Mobiliser le crédit d'impôt innovation pour soutenir l'innovation alimentaire].

Engagements des Régions :

1. Mobiliser des moyens budgétaires pour accompagner l'investissement productif en faveur du secteur agroalimentaire, ainsi que les programmes d'innovation et d'internationalisation des entreprises ;
2. Mobiliser des dispositifs de soutien à l'investissement abondés par les fonds européens dont la gestion sera confiée aux Régions en faveur de la filière ;
3. Intégrer les orientations stratégiques du contrat de filière alimentaire au sein des Comités Régionaux d'Orientation de bpifrance, qui joueront leur rôle de force de proposition notamment pour la mise en place de nouveaux produits à destination des entreprises alimentaires et prenant en compte les problématiques particulières de la filière ;
4. Mettre en place de plateformes communes d'orientation des entreprises pour les besoins de financement des entreprises dans chaque région.

Engagements de la filière en termes d'objectifs concrets partagés :

1. [Mettre en place une plateforme de coordination unique sur l'innovation dans le secteur alimentaire, rassemblant entreprises et acteurs de la recherche technologique (universités, laboratoires, cellules de transfert et entreprises de toute taille, pôles de compétitivité, pôles d'innovation technologiques...) pour porter un agenda de recherche technologique structurant à l'échelle de l'ensemble de la filière] ;
2. [Mobiliser les fédérations et les entreprises sur la modernisation de l'outil productif et l'innovation].

Actions prioritaires

- Etablissement d'un classement régional des entreprises agroalimentaires ;

- [Lancement d'un programme d'aide à l'investissement dans la modernisation et l'amélioration de la compétitivité du secteur (mécanisation, automatisation, robotisation, usage du numérique)] ;
- [Lancement d'un programme d'aide à l'investissement dans la recherche technologique sur les thématiques alimentaires : aliments à forte valeur ajoutée (aliments à qualité de santé et bien-être), matériaux d'emballages actifs, amélioration des procédés par rapport aux enjeux sanitaires...]
- [Travail avec les financeurs privés et publics sur la faisabilité d'un fonds d'investissement dédié, pour répondre aux besoins de structuration des filières agroalimentaires];
- Réalisation d'un guide de référence sur les différents types d'innovation alimentaire pour sécuriser l'accès au crédit d'impôt innovation.
- Amélioration du relais de l'information sur les dispositifs de financement existants en impliquant des acteurs clés pour les entreprises en informant et formant les experts : référents agroalimentaires régionaux, experts comptables, avocats d'affaires, banques partenaires des IAA, trésoriers d'entreprise ... sur les dispositifs de soutien aux entreprises alimentaires

Projet

3. Export

Objectif

- Encourager l'organisation collective à l'export ;
- Faciliter les démarches des entreprises.

Engagements

Engagements Etat :

1. Financer l'investissement de 8,3M€ pour la création, le développement et la première année de fonctionnement de l'outil Exp@don 2.
2. *[Renforcer l'équipe agricole du Service économique régional économique en Chine].*
3. Mettre en œuvre le Plan d'action export lancé au SIAL 2012 par le Gouvernement, en lien avec la mise en place du label BPI France export.

Engagements des Régions :

1. Mobilisation des Régions pour construire leurs actions à l'international en cohérence avec la stratégie de l'Etat dans un cadre concerté ;
2. Coordination des partenaires de l'export en région et élaboration des Plans Régionaux d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) avec la définition de stratégies régionales spécifiques au secteur agroalimentaire.

Engagements de la filière :

1. *[Définir des indicateurs et objectifs de performance à l'export ainsi que des objectifs d'augmentation de VIE dans les entreprises alimentaires].*
2. *[Promouvoir la plateforme Exp@don2 auprès des utilisateurs, et mobiliser les ressources suffisantes pour assurer son fonctionnement, sa mise à niveau, et sa modernisation dans la durée].*
3. Présenter un plan d'action stratégique pour le développement et la diversification des exportations alimentaires vers la zone Asie.
4. Encourager la participation des entreprises aux formations export et contribuer à la conception du programme.

Actions prioritaires

- Création d'une plateforme multiservices entièrement dématérialisée qui simplifiera les démarches des exportateurs (Exp@don 2) en matière d'agrément et de certification sanitaire.
- Mobilisation des référents régionaux agroalimentaires dans le cadre de la stratégie export des régions et faire en sorte que les PME et ETI du secteur utilisent les outils « bpfiance export ».
- Mise en place des formations conjointes entreprises alimentaires / services de l'Etat, sur les contraintes spécifiques d'audit et d'agrément sanitaire des pays tiers, en ciblant d'abord l'Asie. 4 sessions interrégionales seront organisées dès 2013.
- Mise en œuvre de la stratégie collective de filière définie au sein du Comité Asie (coordination des programmes de promotion, renforcement de l'équipe du service

- économique régional en Chine, création d'une association France-Chine pour l'alimentaire, [actions de portage à l'international des PME par la grande distribution...]).
- Création d'un club des Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) alimentaires.

Projet

4. Qualité

Objectif

Améliorer la qualité (sous toutes ses dimensions) des produits alimentaires.

Engagements

Engagements Etat :

1. *[Pérenniser sur 3 ans le financement de la section nutritionnelle de l'observatoire de l'alimentation (450k€/an en provenance du MAAF, 300k€/an en provenance du MASS)].*
2. *[Porter au niveau européen la volonté de mettre en commun des données nutritionnelles (High Level group) et proposer un projet européen fédérateur intégrant l'OQALI].*
3. *[Lancer via l'INPES une campagne d'information sur l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire en 2014 et les engagements pris par les secteurs de la filière].*
4. *[Revoir les modalités de valorisation des efforts consentis par les entreprises au niveau individuel (chartes PNNS) et collectif (accords du PNA)].*

Engagements de la filière :

1. Souscrire à des engagements collectifs pour l'amélioration de la qualité des produits pour de nombreux secteurs alimentaires en 2013, au sein des outils redéfinis par l'Etat en concertation avec les organisations professionnelles concernées (PNA et PNNS).
2. Diffuser et promouvoir la charte antifraudes auprès de tous les industriels concernés, et à assurer le suivi de son taux d'utilisation.

Actions prioritaires

- Elaboration et utilisation d'une Charte antifraudes pour aider les entreprises alimentaires à sécuriser leurs approvisionnements.
- Redéfinition et souscription aux outils d'engagements contractuels, en particulier collectifs, pour améliorer la qualité des produits alimentaires (notamment nutritionnelle), secteur par secteur.
- Constitution d'un réseau d'observatoires européens sur la qualité nutritionnelle des aliments sur le modèle de l'OQALI.

5. Promotion du modèle alimentaire

Objectif

Promouvoir le modèle alimentaire français (les produits, les entreprises, les savoirs faire, l'art de vivre et le repas à la française), en France et à l'international.

Engagements

Engagements Etat:

1. Assurer la présence de la France à Milan en 2015 en mobilisant un budget de 20 M€ pour constituer son pavillon.
2. Faire de l'alimentaire un des piliers de la marque France.
3. Pérenniser la convention spécifique avec UBIFRANCE à l'export pour les Entreprises du Patrimoine Vivant et la majoration du crédit d'impôt apprentissage pour les EPV
4. *[Valoriser les produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine à l'international et en assurer la protection].*

Engagements des Régions:

1. Assurer la promotion des filières de qualité de leurs territoires ;
2. Le cas échéant, assurer une cohérence entre les marques territoriales, les produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine et la marque France ;

Engagements des collectivités locales :

1. Engagement des collectivités locales à constituer des Cités de la gastronomie dans les Villes lauréates et à développer leurs activités au sein du réseau.

Engagements de la filière:

1. [Participer au pavillon France à l'exposition de Milan 2015].
2. Augmenter le nombre d'entreprises demandant à être labellisées Entreprises du Patrimoine Vivant.

Actions prioritaires

- Lancement et structuration du réseau des cités de la gastronomie avec les collectivités locales.
- Constitution du pavillon France à l'exposition universelle de Milan (2015).
- Soutien et valorisation des entreprises alimentaires du patrimoine vivant (EPV).

6. Défi vert

Objectifs

- Identifier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques environnementales ;
- accompagner la transition écologique des entreprises alimentaires.

Engagements

Engagements de l'Etat :

1. [Mettre en place un dispositif de prêts bonifiés pour accompagner les investissements liés à la transition écologique] ;
2. [Mobiliser des moyens dans le cadre du ré-abondement du Programme des Investissements d'Avenir] ;
3. [Maintenir une approche volontaire sur l'affichage environnemental pour les produits alimentaires tant que le cadre méthodologique global n'assure pas la valorisation des pratiques de production effectivement reconnues pour leur plus-value écologique et des efforts réalisés par les acteurs].

Engagements des Régions :

1. Mobiliser des moyens budgétaires pour accompagner les investissements liés à la transition écologique par l'utilisation des dispositifs existants et éventuellement l'expérimentation de nouveaux outils de financements ;
2. Favoriser les projets de recherche et d'innovation concourant au développement de bonnes pratiques environnementales dans la filière alimentaire.

Engagements de la filière en termes d'objectifs concrets partagés :

1. [S'accorder, d'ici le quatrième trimestre 2013, sur une amélioration quantifiable de l'efficacité de l'utilisation des ressources, et notamment de l'énergie] ;
2. Se mobiliser sur l'investissement dans la double performance économique-écologique ;
3. [Poursuivre l'expérimentation en cours sur l'affichage environnemental et approfondir, en veillant à l'harmonisation des travaux en cours à l'échelle européenne, le cadre méthodologique devant permettre d'établir une information fiable, compréhensible et robuste intégrant la complexité propre aux produits alimentaires et à leur production].

Actions prioritaires

- [Lancement d'un programme d'aide à l'investissement dans la recherche technologique et dans la réalisation de démonstrateurs de « l'usine sobre » (en énergie, en eau, en intrants...), avec une vision élargie sur la chaîne de production globale et sur le territoire] ;
- [Intégration des problématiques environnementales (notamment éco-conception, écologie industrielle) dans l'agenda de la plateforme d'innovation de la filière] ;
- Action d'accompagnement et d'information/formation des entreprises sur les certificats d'énergie, l'efficacité énergétique, la RSE ;

- Valorisation et diffusion des bonnes pratiques: mise en ligne d'une boîte à outil opérationnelle, création d'une plateforme web participative pour la filière permettant le partage et la diffusion des bonnes pratiques (cf « produisons autrement »), organisation d'un colloque ;
- Lancement du pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Proposition de pistes d'amélioration sur la cohérence entre les dispositifs et la sur-réglementation, en lien avec les Etats Généraux de la Modernisation du Droit de l'Environnement.

Projet

7. Relations au sein de la filière

Objectifs

Améliorer les relations au sein de la filière, y compris commerciales et créer de la valeur ajoutée en renforçant les stratégies collectives et en développant une solidarité de filière.

Engagements

Engagements Etat :

1. Modifier la LME, via la Loi de consommation et la Loi d'avenir Agricole et agroalimentaire.
2. Spécialiser un des agents de la médiation inter-entreprises sur la filière alimentaire.

Engagements de la filière :

1. Mutualiser les connaissances des attentes du marché, les outils de veille économique et les études prospectives sur les comportements des consommateurs.

Actions prioritaires

- Modification de la LME, pour clarifier les modalités de négociation et prendre en compte la volatilité du prix des matières premières agricoles.
- Elaboration d'une charte de bonnes pratiques sur les relations clients-fournisseurs dans la filière, en particulier pour aider les PME à protéger leurs droits de propriété intellectuelle (rédactions de clauses de confidentialité à intégrer dans les contrats).
- Elaboration et promotion d'un label « relations fournisseurs responsables » dans la filière, en adaptant celui de la médiation inter-entreprises.
- Définition d'un cahier des charges pour le lancement d'une étude prospective sur les consommateurs de demain, à l'horizon 2020.